



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE
A/37/189
S/14983
16 avril 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Point 61 de la liste préliminaire^x
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 14 avril 1982, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire part des derniers actes de confiscation, de colonisation et d'annexion des terres palestiniennes commis par Israël dans le territoire occupé de la rive occidentale du Jourdain et à Jérusalem au cours du mois de février 1982.

Cette toute récente série de confiscations de terres s'inscrit dans le processus continu et implacable d'absorption de ce qui reste des territoires occupés, prélude à leur annexion et à l'expulsion de leurs habitants.

Le Gouvernement jordanien est très profondément préoccupé par ces actes de pillage et de spoliation qui confirment, si besoin était, que l'objectif global des autorités d'occupation est de saisir et d'annexer totalement les territoires occupés, en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949, de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la pièce jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 61 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Hazem NUSEIBEH

ANNEXE

COLONIES DE PEUPEMENT ISRAËLIENNES EN FÉVRIER 1982

En janvier 1982, les autorités d'occupation ont confisqué les terres suivantes de la rive occidentale à des fins d'établissement de colonies de peuplement.

1. 500 dunams des terres situées à l'ouest de la ville de Jericho. Les autorités d'occupation ont nivelé ces terres pour les préparer à la mise en culture après qu'un groupe de colons israéliens s'en furent emparés le 1er février 1982;

2. 1 000 dunams des terres du village de Sartah, dans le district de Tulkarm, ont été confisquées le 5 février 1982,

3. 250 dunams des terres du village de Qarawah, dans le district de Tulkarm, ont été confisquées le 8 février 1982,

4. 200 dunams des terres des villages de Kafr Qalil, Burin et Kafr Laqif, dans le district de Naplouse, ont été confisquées le 9 février 1982;

5. 4 000 dunams des terres d'Al-Wajah ont été confisquées le 13 février 1982 pour permettre l'établissement d'une colonie israélienne dans la région située entre Bait Jala et Qaryat Battir;

6. 140 dunams des terres de Wadi al-Nuwai'imah, dans la région de l'aéroport du nord de Jericho, ont été confisquées le 19 février 1982 pour permettre l'établissement d'une nouvelle colonie.

7. 1 000 dunams des terres d'Al-Mabniyah, appartenant à Majdal Bani Fadil, près d'Aqraba, dans le district de Naplouse, ont été confisquées le 23 février 1982.

Le 1er février, l'armée israélienne a entrepris d'établir 16 colonies militaires sur la Rive occidentale et sur les hauteurs du Golan, conformément au plan du Ministre israélien de la défense. Ces colonies sont réparties comme suit : Habar, à l'est de la ville d'Hebron; Lahab, à l'ouest d'Hebron, Amsih, Wangohot, Mizpeh Adolam, Tilam Tirzeh et Garzim sur les collines de Naplouse; Navo, dans la région de Jericho; Maloh, Barat, Falas et Gan, près de Janinen, Kaita et Manfuha, sur les hauteurs du Golan.

Nouveaux plans d'implantation de colonies présentés en février :

1. Le 15 février 1982, la Commission mixte israélienne, pour la création de colonies a approuvé un vaste programme pour la vallée du Jourdain prévoyant l'établissement de 10 nouvelles colonies et l'extension de 19 autres en plus du lancement d'un projet régional destiné à amener l'eau de Beisan à la colonie de Kalyah au nord de la mer Morte. On signale que la Division des colonies de l'Histadrut a préparé à cette fin environ 30 000 dunams de terres sur la Rive occidentale.

2. La Commission israélienne pour la création de colonies a approuvé un plan prévoyant l'établissement de 14 nouvelles colonies dans diverses régions de la Rive occidentale. A la demande du Ministère israélien de la défense, la Commission a également approuvé la création de six autres colonies au nord-est du lac de Tibériade. En ce qui concerne les méthodes de colonisation notées pour ce mois, le journal de Jérusalem Al-Sha'b du 16 février 1982 signale que la municipalité de Jérusalem et les ministères israéliens du logement et des communications ont décidé de construire une route reliant la ville de Jérusalem à la zone côtière, en traversant des villages arabes situés au nord de Jérusalem, notamment Al-Jib, Bait Ur et Latrun. Cette route reliera les colonies de Ma'aleh Horon et Givon avec celle de Ramot au nord de Jérusalem, ce qui permettra d'achever le projet de grand axe routier d'Allon. On a aussi approuvé la construction de plusieurs routes, une entre les colonies de Talpiot et de Mahaniyat al-Bini au sud de Jérusalem, une autre entre la colonie de French Hill et la banlieue de Neve Ya'akov, et une troisième entre les colonies de Al-Khan al-Ahmar et de French Hill.

